



2023-63

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 18h30  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 02/06/2023  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD,  
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS  
Raymonde HABOUZIT, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,  
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE  
Excusés :  
Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX  
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON  
Secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR  
LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;  
Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;  
M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.  
Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.  
L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

I) Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 15
- Majorité des membres en exercice : 19

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme VALLERY Danièle, Mme PAUZON Christiane, Mme JOUVHOMME Sabine, Mr SOLEILHAC Thierry.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Mr LHOSTE Patrice



2023-63

### III) Élection des délégués et des suppléants

La liste paritaire déposée et enregistrée est la suivante :

- Liste BLAVOZY 2023, composée de :

#### Délégués :

1. Mr Franck PAILLON
2. Mme Danièle VALLERY
3. Mr Michel BEGON
4. Mme Laëtitia PRADINES
5. Mr Serge ABOULIN

#### Suppléants :

6. Mme Christine SIMON
7. Mr Christian GIRARD
8. Mme Christiane PAUZON

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Liste BLAVOZY 2023 : 19 voix

Suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, M. le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste BLAVOZY 2023 : 5 sièges de délégués et sont élus :

1. Mr Franck PAILLON
2. Mme Danièle VALLERY
3. Mr Michel BEGON
4. Mme Laëtitia PRADINES
5. Mr Serge ABOULIN

### IV) Élection des suppléants

Après avoir déterminé le quotient électoral pour l'élection des suppléants, et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, M. le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste BLAVOZY 2023 : 3 sièges de suppléants et sont élus :

1. Mme Christine SIMON
2. Mr Christian GIRARD
3. Mme Christiane PAUZON

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 09/06/2023  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Patrice LHOSTE

